

## Compte-rendu de la réunion du Conseil du 10 Mai 2019 à 20h30

Réunion publique à la Mairie.  
Convocation en date du 30 Avril 2019

Président de séance	M. Bernard DUMONT	
Secrétaire de séance	Mme Lucie GUERGEN	
Membres présents	M. Bernard DUMONT M. Michel FAHY Mme Lucie GUERGEN Mme Françoise LEJEUNE	M. Philippe ROBIN M. Mathieu RUGGERI Mme Joëlle SANCEY M. Laurent SAUVIN
Membre représenté	M. Joël POUSSIERE a donné pouvoir à M. Michel FAHY.	
Membre absent	M. Pierre-Alain BEVALOT.	

### Ordre du jour :

- 1) Présentation de la démarche « Zéro Phyto » par M. DUDORET
  - 2) Travaux de l'église - entreprises retenues pour le lot n° 3 et le lot n° 4 et autorisation de signer le marché
  - 3) Location du logement communal n° 4
  - 4) Demande du S.I.E.V.O. - cession de terrain du château d'eau
  - 5) Convention avec le S.I.E.V.O. pour le contrôle des poteaux d'incendie
  - 6) Tours de garde pour les Elections Européennes du 26 Mai 2019
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Inscription de la Commune au palmarès départemental des maisons fleuries ;
- Ouverture des offres pour la vente de bois d'acacias parcelle « bois de la source ».

### **1. Démarche « Zéro Phyto »**

Il est proposé avec le C.P.I.E. de BRUSSEY de réaliser sur la commune une exposition de 20 panneaux représentant des plantes adventives, pendant 3 semaines et une visite sera faite avec un animateur de la Maison de la Nature qui sensibilisera les participants aux bonnes pratiques pour l'entretien des espaces, à ne plus utiliser de pesticides et de modifier ainsi leur regard sur ces plantes sauvages. Cette prestation est payante pour la commune : 400 €, ou 200 € si l'installation peut se faire avec des bénévoles.

Le Conseil Municipal **donne son accord** et fera appel aux bénévoles pour l'installation des panneaux de présentation.

### **2. Travaux de restauration de l'église**

L'installation des échafaudages doit commencer le 13 Mai et les entreprises RIVA et TOITURES DE FRANCHE-COMTÉ réaliseront les travaux.

Il est rappelé que l'accès au cimetière et à l'église est interdit pendant les travaux. Un constat d'huissier a été réalisé le Vendredi 3 Mai 2019 en présence de M. le Maire, de l'entreprise RIVA et du maître d'œuvre en ce qui concerne les concessions du cimetière.

#### Attribution du lot n° 3 (menuiserie) et du lot n° 4 (peinture) :

4 entreprises ont répondu pour le lot n° 3 (menuiserie). C'est l'entreprise BARRET Pierre de PIN qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 38 500 € T.T.C.

3 entreprises ont répondu pour le lot n° 4 (peinture). C'est l'entreprise S.A.S. PERRIN qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 5 200 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot n° 3 (menuiserie) à M. BARRET Pierre pour un montant de 38 500 € T.T.C. et autorise M. le Maire à signer le marché.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot n° 4 (peinture) à l'entreprise S.A.S. PERRIN pour un montant de 5 200 € T.T.C. et autorise M. le Maire à signer le marché.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

M. Le Maire tient à remercier M. RUGGERI Mathieu, Président de l'Association du Patrimoine Beaumottais pour le versement de 11 700 € à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église. Il rappelle que la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est toujours ouverte et que vos dons seront les bienvenus.

### **3. Location du logement communal n° 4**

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à attribuer le logement communal n° 4 à Mme Marie-Claude ROBIC pour un loyer mensuel de 450 € + 75 € de charges mensuelles.

La prise de possession de ce logement s'effectuera le 1<sup>er</sup> Juin 2019.

Mme Lucie GUERGEN, adjointe, ne participera pas à cette délibération.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

### **4. Demande du S.I.E.V.O. - cession de terrain du château d'eau**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (S.I.E.V.O.) souhaite être propriétaire de la parcelle sur laquelle doit être implanté le château d'eau à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la cession de terrain et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

### **5. Contrôle des poteaux incendie**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (S.I.E.V.O.) propose aux communes adhérentes une prestation de service de contrôle des poteaux d'incendie.

La commune de BEAUMOTTE-LES-PIN adhèrera à la convention proposée lorsque les travaux du château seront réalisés et celui-ci mis en service.

### **6. Tenue du bureau de vote (scrutin du Dimanche 26 Mai 2019)**

Pour les élections européennes du 26 Mai 2019, M. le Maire fait appel aux volontaires, électeurs de BEAUMOTTE-LES-PIN, pour la tenue du bureau de vote. La présence de volontaires permettra de diminuer la plage horaire des permanences au bureau de vote.

### **7. Campagne départementale 2019 des maisons fleuries**

À la demande du Conseil Départemental, la Commune a décidé de participer au palmarès des maisons fleuries pour l'année 2019.

## 8. Ouverture des offres pour la parcelle de bois d'acacias au lieu-dit « bois de la source »

Trois entreprises ont été consultées. L'entreprise SAS POUSSIÈRE bois de chauffage a remis la meilleure offre pour un montant de 7 500 €.

Le Conseil Municipal décide de la retenir. Il est précisé que la parcelle de bois concernée a une superficie de plus de 50 ares et doit être exploitée par un professionnel.

Les conditions d'exploitation sont difficiles avec aucun lieu de stockage. La division en lots n'a donc pas été retenue.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

### Questions diverses

- Le recensement de la population s'effectuera à BEAUMOTTE-LES-PIN du 16 Janvier au 15 Février 2020. M. Philippe ROBIN a été désigné coordonnateur communal et sera nommé avant le 30 Juin prochain par arrêté municipal et l'agent recenseur sera désigné prochainement.
- Demande de subvention du Musée de la carte postale de la Haute-Saône : refusée.
- Assemblée Générale de l'A.D.M.R. à CHAMBORNAY : Mme Françoise LEJEUNE représentera M. le Maire.
- La C.O.F.O.R. de Haute-Saône demande aux communes adhérentes d'offrir un chêne pour les travaux de restauration de Notre-Dame de PARIS : refusé.
- Assemblée Générale d'INGÉNIE70 à VESOUL.
- Formation A.M.F.R 70 avec pour thème « le logement communal » à FROTEY-LES-VESOUL.
- Assemblée Générale de l'A.M.R.F. 70 à PORT-SUR-SAÔNE.
- Carte Avantages Jeunes : La Région Bourgogne Franche-Comté a renouvelé son soutien à la Carte Avantages Jeunes pour les personnes de moins de 30 ans.

L'obtention de cette carte s'effectue auprès de l'Office de Tourisme du Val Marnaysien pour la somme de 8,00 €. Cette carte permet d'obtenir des réductions sur les places de cinéma, théâtre, musée, manifestations musicales et sportives, etc...

Des habitants de la commune ont demandé si une aide financière pouvait être accordée à l'acquisition de cette carte.

Compte tenu de la somme modique que représente le coût de la carte et des avantages obtenus, les membres du Conseil Municipal, après discussion, seront favorables à une aide financière de 2,00 € par carte.

Cette carte Avantages Jeunes est valable du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 Août 2020.

L'inscription se fera à l'**Office du Tourisme du Val Marnaysien - 21, Place de l'Hôtel de Ville - 70150 MARNAY - 03.84.31.90.91** ou sur le site internet : [www.ot-valmarnaysien.com](http://www.ot-valmarnaysien.com)